

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2024

11/10/2024 - 36

Date de la convocation : 04/10/2024. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37. Présents : 54. Pouvoirs : 12

Le vendredi 11 octobre 2024 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Nadine MORTELETTE, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, M. Claude HÉGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHÉREAU, Mme Agnès DE BEUKELAER, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane DELBARRE, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, M. Yvon SIPIETER, M. Michaël DOZIÈRE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Lionel BLASSEL, Mme Florence GEORGES, Mme Mariannick JASPART, M. Michel PEDERENCINO, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLÉ, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Thierry GOEMINNE, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, Mme Francette DUEZ, M. Éric DEREGNAUCOURT, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Laurent DESMONS, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

### **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. Christophe CHARLES (pouvoir à M. Laurent KUMOREK), Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS (pouvoir à M. Christian DORDAIN), Mme Jamila MEKKI (pouvoir à M. Hocine MAZY), Mme Nathalie APERS (pouvoir à Mme Stéphanie STIERNON), M. Thierry BOURY (pouvoir à M. Claude HÉGO), M. Eric SILVAIN (pouvoir à M. Raphaël AIX), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Caroline SANCHEZ (pouvoir à M. Christophe DUMONT), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Francette DUEZ), Mme Marie-Josée DELATTRE (pouvoir à M. Henri JARUGA), M. Didier CARREZ (pouvoir à Mme Stéphanie CARAMOUR), M. Dimitri WIDIEZ (pouvoir à Mme Joselyne GEMZA)

### **EXCUSÉS :**

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Thibaut FRANCOIS, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Nicole MARFIL, M. Alain MENSION.

### **ABSENT REPRÉSENTÉ :**

M. Alain WALLART

### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Didier DELAVAL, Directeur d'Exploitation des Equipements Culturels, Sportifs et de Loisirs, Mme Mélanie DELABARRE MEGNIN, Directrice de Douaisis Agglo Tourisme, M. Stéphane VENET, Directeur Archéologie Préventive, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Finances et Comptabilité, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, M. Grégory CLAIRBAUX, Directeur des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, Mme Daisy VINCENT, Directrice Aménagement et Voiries, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et Financements Extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, Directeur de la Communication, Mme Camille PERIN, chargée de mission auprès du DGS.

## **13 – Electrification**

### **13.1 – Utilisation de la redevance R2 de la convention de concession Enedis – Répartition communale 2024**

Dans le cadre de la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée avec ENEDIS et Electricité de France (EDF) en 2018, il est repris dans le cahier des charges annexé à la convention entre autres les redevances versées par ENEDIS en contrepartie de dépenses supportées par DOUAISIS AGGLO au bénéfice du service public.

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux clients du service public, d'une part, des dépenses annuelles de fonctionnement supportées par l'autorité concédante, pour l'exercice du pouvoir concédant dans la présente concession, d'autre part, une partie des dépenses d'investissement effectuées par celle-ci afin de mettre en œuvre, dans l'intérêt du réseau public de distribution concédé, les dispositions légales relatives à la transition énergétique. Cette redevance comporte deux parts, une dite « de fonctionnement » R<sub>1</sub> et l'autre « d'investissement » R<sub>2</sub>.

La présente délibération aborde l'utilisation de la redevance dite « d'investissement » R<sub>2</sub> de la convention de concession, qui représente chaque année N une fraction de la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédantes durant l'année N-2. La répartition communale 2024 de l'enveloppe est la suivante :

<b>Communes</b>	<b>Montant total des travaux</b>	<b>Travaux éligibles</b>	<b>% Travaux</b>	<b>Subvention attribuée</b>
Bugnicourt	81 435,00	48 861,00	6,34%	11 078,53
Douai	1 056 979,00	132 351,40	17,16%	30 008,78
Ferin	43 935,00	30 625,00	3,97%	6 943,78
Flers en Escrebieux	146 450,50	97 467,00	12,64%	22 099,24
Lallaing	111 029,33	66 201,50	8,58%	15 010,24
Lecluse	56 945,98	14 070,00	1,82%	3 190,17
Raimbeaucourt	98 573,35	36 954,01	4,79%	8 378,79
Roost Warendin	55 966,96	20 253,95	2,63%	4 592,29
Sin le Noble	777 903,71	138 344,99	17,94%	31 367,74
Douaisis Agglo	235 545,00	186 148,30	24,14%	42 206,45
<b>TOTAL</b>	<b>2 664 763,83</b>	<b>771 277,15</b>	<b>100,00%</b>	<b>174 876,00</b>

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la répartition de l'enveloppe R<sub>2</sub> 2024
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*Le Président de DOUAISSIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.*

Publié le 23/10/2024  
Réceptionné en sous-préfecture le 23/10/2024

*Identifiant de télétransmission*  
059-200044618-20241011-11-10-2024-36-DE

**LE PRESIDENT,**



**Christian POIRET**

**Le Secrétaire de séance,**



**Jean-Jacques PEYRAUD**